



Année scolaire 2018-2019

AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Dans le cadre d'activités pédagogiques réalisées dans la classe par les élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans le but strictement pédagogique ou éducatif.

Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique. Votre accord de parent(s) est indispensable.

Je (nous) soussigné(s)

demeurant à

père, mère, tuteur de l'enfant (nom et prénom) :

autoris(e)(ons) la diffusion de textes, de photographies, d'enregistrements sonores ou de créations de toutes natures concernant mon (notre) enfant, dans un but strictement pédagogique ou éducatif, sur tous les supports connus et inconnus à ce jour.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature(s)

DELEGATION DE POUVOIR EN CAS D'URGENCE

Je (nous) soussigné(s)

parent(s) de (nom et prénom)

autoris(e)(ons) le Chef d'Etablissement ou en son absence, l'Adjoint ayant sa délégation, à prendre en cas d'urgence toutes les dispositions de soins, transport, hospitalisation, jugées indispensables par l'état de santé de mon enfant.

Pour rappel : Nom du médecin traitant :

N° de téléphone du médecin :

Fait à le

Signature(s)